



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 31 JANVIER 2022, 8 h30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Eastman tenue le lundi 31 janvier 2022 à 8 h 30 à huit clos par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et à l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence, la mairesse Nathalie Lemaire, la conseillère Lucie Lanteigne ainsi que les conseillers Yves Boileau, Carol Boivin, Patrick McDonald et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 8h30.

Résolution
2022-01-15

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2022-01-16

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

La mairesse Nathalie Lemaire fait la lecture résumée du budget 2022 et commente les points saillants de ce nouveau budget présenté.

ATTENDU le dépôt et la présentation, par le conseil municipal, des prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour l'année 2022;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit adopter un budget pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. VARIA

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 8 h 38.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».